

Note relative à la préparation des campagnes de candidatures dans le 1^{er} cycle et le 2^{ème} cycle pour 2025

En application du Code de l'éducation, les campagnes de candidatures portées sur les plateformes nationales Parcoursup et MonMaster imposent chaque année de valider en conseil académique :

- les capacités d'accueil des « 1^{ère} années » de chacun des 2 cycles : **capacité d'accueil** incluant tous les profils d'étudiants (primo-inscrits, redoublants, césures, internationaux, reprises d'études). La **capacité offerte limitée** (COL) affichée sur les plateformes ne concerne que les primo-inscrits à une formation ;
- les attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux en 1er cycle ;
- les attendus et critères généraux d'examen des vœux en Master.

Ces informations sont attendues pour le mardi 15 octobre 2024 (au plus tard), dans des fichiers partagés sur des espaces dédiés :

- un cloud est spécifique au 1er cycle (licences, PASS, PEIP, BUT, DEUST)
 - <https://uncloud.univ-nantes.fr/index.php/f/1703822995>
- un cloud est spécifique au 2ème cycle (Masters)
 - <https://uncloud.univ-nantes.fr/index.php/f/1723624831>

Pour les capacités d'accueil

La préparation des capacités d'accueil relevant du pilotage des pôles, les directeurs-adjoints à la formation, les chargées d'appui à la formation polaire, et la direction de l'INSPE ont accès aux espaces cloud (lecture, modification et partage).

Une attention particulière sera portée au respect des seuils des capacités d'accueil affichés dans les guides de construction de l'offre de formation (18 étudiants en licence, 15 en M1 et 12 en M2). Les propositions de capacité d'accueil inférieures à ces seuils, ou inférieures à celles de l'année précédente, seront arbitrées par l'équipe politique formation, sur la base d'un argumentaire à transmettre avant le 15 octobre 2024.

Fonctionnement du cloud :

- Vous pouvez modifier l'intitulé d'un parcours si ce dernier a changé. Dans ce cas, ne pas supprimer l'ancien intitulé mais le barrer puis inscrire à la suite en rouge le nouvel intitulé ;
- Si un parcours doit être ajouté, merci d'en faire la demande par mail aux référents Parcoursup (Emmanuel Pontoizeau) et MonMaster (Julie Fontenit) ;
- Pour les capacités Master : obligation d'indiquer les capacités d'accueil sur tous les parcours, y compris ceux qui ne passent pas par MonMaster ;
- Le calcul de la capacité d'accueil se fera automatiquement par l'addition de la COL (nombre de nouveaux étudiants que vous souhaitez accueillir depuis la plateforme Parcoursup ou MonMaster), des étudiants en césure (nombre d'étudiants en césure dans votre formation en 2024-2025), des étudiants redoublants (nombre de redoublants potentiels dans votre formation en se basant sur les chiffres des années précédentes), des étudiants internationaux (nombre d'étudiants que vous prenez sur la plateforme Etudes en France) et des étudiants en formation continue (étudiants que vous ne faites pas passer par MonMaster ou Parcoursup car ils relèvent de la formation continue).

Pour les attendus, critères généraux d'examen des vœux

La préparation des attendus, critères généraux d'examen des vœux relevant du pilotage des pôles, les directeurs-adjoints à la formation, les chargées d'appui à la formation polaire, et la direction de l'INSPE ont accès aux espaces cloud (lecture, modification et repartage).

- La documentation relative à la campagne 2024 est encore à votre disposition dans les espaces cloud. Elle sera complétée des futures consignes des campagnes 2025.
- Contrairement à l'année dernière, les fichiers de l'année 2024 sont reportés automatiquement en 2025 et devront être mis à jour suivant les modalités ci-dessous :
 - Pas de suppression de texte ; si besoin, barrer le texte et mettre en rouge le nouveau ;
 - Toutes les modifications doivent être inscrites en rouge (y compris les ajouts) ;
 - Une fois la mise à jour des fichiers terminée, veiller à cocher la case « Formulaire validé » en haut de chaque document (CGEV et attendus). Cela signifie que le document est finalisé, que les services de la DFRU peuvent l'instruire et préparer les éléments pour le CAC. Le document sera ensuite verrouillé et ne sera modifiable qu'après une demande auprès des référents Parcoursup et MonMaster de la DFRU.

ATTENTION

De récents contentieux, interventions du médiateur, ou de la défenseure des droits, ont nécessité de produire les attendus et les critères d'examen des vœux de masters sur lesquels des candidats n'avaient pas été retenus. C'est bien sur la seule base de ces éléments que les commissions doivent établir leur classement. Il convient donc de bien prendre en compte les recommandations de cadrage ainsi que les retours d'expériences des commissions.

Circuit de validation :

Au plus tard le 15 octobre 2024 :

Les capacités d'accueil, attendus, attendus nationaux et critères généraux d'examen des vœux sont à compléter sur le cloud.

Les éléments seront ensuite instruits et mis en forme par la DFRU.

Nb. Interruption des cours du lundi 28 octobre 2024 au dimanche 4 novembre 2024.

28 octobre 2024 :

Le 4 novembre (date impérative), la CAI mettra à disposition des membres du CAC les éléments pour le CAC du 15 novembre 2024.

Il est recommandé de présenter ces éléments pour information aux conseils de composante et de pôle, mais leur approbation par une délibération de ces instances n'est pas une obligation réglementaire.

Si ces données sont portées à l'ordre du jour de conseils ultérieurs, elles doivent tout de même être adressées à la DFRU avant le 15 octobre, en indiquant la date d'examen par le conseil.

Contacts

christophe.rivet@univ-nantes.fr

Licences, BUT et DEUST : emmanuel.pontoizeau@univ-nantes.fr

Masters : julie.fontenit@univ-nantes.fr